

ANNEXE 10 DU REGLEMENT INTERIEUR

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET

(Article 12.2 du Règlement Intérieur)
ASSEMBLEE GENERALE DU 29 NOVEMBRE 2004
ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2006

La Commission de Prévention des conflits d'intérêts est composée de :

▶ **4 Membres Elus ayant voix délibérative**

choisis lors de l'Assemblée Générale constitutive en dehors du Président, du Trésorier et de leurs délégués :

- M. Eric BOGIRAUD
- M. Jean-Louis GUILLEN
- M. Patrick LEROY
- M. Hamar MAAMIR

▶ d'un Membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la Chambre parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales.

- Mme Michèle DESESTRET

Daniel PARAIRE
Président

